

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

Convocation du 29 mai 2021

Lieu : salle polyvalente

Présents : Mmes et Mrs DELOMENIE Bernard. CUILLERDIER Simon. Nadine GARNIER. CROCI Jean-Michel. LAGRANGE Pierre. Aurore BONAFY-HUET. HURAUULT Paul. VOISE Anne-Marie.

Absents(es) excusé(es) : Mmes Valérie BRUNEAU , Betty HILAIRE-LOMBARD et Laure DANGLA-GENDREAU. Mrs Jean Philippe LAMY, Julien EVRARD et Guillaume BOUCHER.

Pouvoirs : Mr Julien EVRARD à Mr Paul HURAUULT . Mr Jean Philippe LAMY à Mr Simon CUILLERDIER . Mme Betty HILAIRE-LOMBARD à Mr Bernard DELOMENIE.

Secrétaire de séance : Mr Pierre LAGRANGE

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mai 2021
 - Intervention de Monsieur Arnaud PREVOTEAU, chef de projets développement multi énergies (Engie)
 - Intervention de Mr Jean Pierre HORTHOLARY, Président d'Auto Rétro Limousin
 - Constitution d'un groupement de commande Etude Assainissement Eau potable
 - Elections
 - Eglise
 - Tarifs cotisation Comité des Œuvres Sociales
 - Tarifs salle polyvalente
 - Tarifs périscolaires
 - Fiches projets CRTE
 - Affaires diverses
-

Intervention de Monsieur Arnaud PREVOTEAU, chef de projets développement multi énergies (Engie) qui nous présente la société Engie Green. Il développe également un potentiel projet de parc éolien (2 à 3 éoliennes) sur la commune. Projet non encore débuté. Cette initiative est à suivre, en se observant ce qui est en train de se faire sur les communes de La Meyze et Nexon.

Arrivée de Madame Aurore BONAFY-HUET à 19h50.

Intervention de Monsieur Jean Pierre LHORTHOLARY, Président d'Auto Rétro Limousin, qui porte depuis plusieurs années le projet de faire connaître et reconnaître l'œuvre de Monsieur Léon LASPOUGEAS, habitant de Saint Priest Ligoure, forgeron constructeur aurodidacte. Né en 1845 au bourg de Nexon, ce forgeron devint célèbre grâce à une voiture, de conception totalement révolutionnaire, qu'il acheva de construire en 1896.

Les petites routes de Saint-Priest-Ligoure, où il s'installa, connurent les premiers essais de cet étrange véhicule. Abandonnée en bordure d'un champ vers 1914, la voiture devint le « jouet » préféré des petits-fils de Léon Laspougeas, et c'est vers 1958 qu'ils cédèrent le véhicule au musée Henri Malartre à Lyon où il est toujours exposé de nos jours.

La Fédération Française de Véhicules d'époque a décidé de l'honorer en apposant une plaque sur sa maison de St Priest Ligoure, en accord avec les actuels propriétaires, Madame GIBERT et Monsieur CROCI. L'inauguration de cette plaque aura donc lieu le **dimanche 19 septembre à 11 heures**. Une communication sera faite.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mai 2021 :

VOTE : 11 (8 + 3 pouvoirs) POUR :11

Constitution d'un groupement de commande Etude Assainissement Eau potable : La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoyait un transfert obligatoire aux EPCI des compétences assainissement et eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020. La Loi du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre de ce transfert, a permis le report, au plus au 1^{er} janvier 2026, du transfert obligatoire. Dans ce cadre, la majorité des communes du territoire Pays de Nexon – Monts de Châlus a délibéré au cours du 1^{er} semestre 2019 pour s'opposer au transfert des compétences eau assainissement. Ce transfert est donc reporté, en l'état actuel des dispositions réglementaires, à l'échéance du 1^{er} janvier 2026. En 2018, la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus a obtenu des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Haute-Vienne pour mener des études sur l'assainissement et l'eau potable à l'échelle intercommunale. Ces financements portent sur 2 phases :

- L'étude patrimoniale et diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable (AEP) ;
- L'élaboration d'une stratégie d'actions pour étudier les modalités d'un éventuel transfert des compétences.

Compte tenu du report de l'échéance et de la volonté des élus communautaires de ne pas prévoir de transfert anticipé, ces 2 phases d'études pourraient être dissociées. Il est proposé d'engager aujourd'hui uniquement la première phase. La phase 2 pourrait être envisagée dans un second temps, à partir de la fin de l'année 2022 - début 2023, si aucune disposition législative nouvelle n'était intervenue.

VOTE POUR un groupement de commandes uniquement sur l'étude patrimoniale et diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable : VOTE : 11 (8 + 3 pouvoirs) POUR :11

DELIBERATION N°2021.16

Elections : Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Compte tenu de la pandémie et de l'obligation d'avoir deux bureaux de vote dans la même salle, le Préfet nous a autorisé à délocaliser le bureau de vote à la salle polyvalente. Sur les conseils de la préfecture, un plan de la salle a été établi comme suit : (cf feuillet joint)

Au vu des préconisations du gouvernement, il est demandé à ce que les assesseurs et scrutateurs soient vaccinés ou puissent attester d'un test PCR négatif de moins de 48 heures.

Il s'agit également d'établir le tableau des présences sur les deux bureaux, sachant que seuls le président et le secrétaire peuvent être mutualisés.

La préfecture va nous doter de visières, masques et gel.

Information donnée lors du dernier comité de suivi : une attestation spéciale va être diffusée aux maires par les préfectures à l'usage des scrutateurs, membres des bureaux de vote et

membres du public assistant aux opérations de dépouillement et de proclamation des résultats. En effet, si ces opérations se prolongent après 23 h, les personnes concernées devront justifier de leur déplacement malgré le couvre-feu, en cas de contrôle. L'attestation devra être signée par le président du bureau de vote, avant le scrutin ou pendant la journée du dimanche

Eglise : Nous avons reçu les réponses à nos demandes de subvention, à savoir :

- Conseil Départemental : 40 %
- Région : pas de réponse
- Etat dans le cadre du plan de relance : 20 %
- DRAC. : 25 %

Une dérogation va être demandée au Préfet car nous avons atteint le plafond maximum autorisé concernant les subventions (85%)

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a étudié les 3 propositions reçues (Entreprises Blanchon, RV Rénovation et Komar). Après avoir demandé des informations supplémentaires, et après négociation, l'Entreprise Blanchon a baissé son devis.

En accord avec le cabinet d'architecture que nous avons mandaté, l'Entreprise Blanchon est retenue pour la somme de 108 839.15 € (119 955.46 € avec une part restante pour imprévus de 11 116.31 €)

Entreprises	Offre après vérification	Estimation travaux	Différentiel/ estimation	Valeur technique de l'offre : note /60	Prix Note / 40	Classement Note/100	Ordre
RV RENOVATION	103 129.76	129 836.42	-20.57 %	31.00	40.00	71.00	3
KOMAR	100 000.00	129 836.42	-22.98 %	36.00	38.70	74.70	2
BLANCHON	108 839.15	129 836.42	-16.17 %	50.00	33.55	83.60	1

VOTE : 11 (8 + 3 pouvoirs)

POUR : 11

Tarifs cotisation Comité des Œuvres Sociales : Les agents communaux (actifs ou retraités) peuvent, s'ils le souhaitent, cotiser au COS (Comité des Œuvres Sociales), qui leur permet d'obtenir les chèques vacances, aides sociales, financières... La commune participe également. Cette mission d'action sociale est obligatoire pour les collectivités envers leur personnel. Les montants et taux ont changé cette année, il convient donc d'approuver le montant des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2021, adoptés en Assemblée Générale du 20 mai 2021), à savoir :

- Part ouvrière : 20 € par agent
- Part patronale : 0.8 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 140€ / agent adhérent (1200 € pour notre commune)
- Cotisation retraité : 25 € (pas de part patronale)

VOTE : 11 (8 + 3 pouvoirs)

POUR : 11

DELIBERATION N°2021.17

Tarifs salle polyvalente : Il nous a été demandé s'il y avait la possibilité de louer la vaisselle de la salle polyvalente pour des personnes souhaitant organiser un événement familial chez eux. Il existe déjà un tarif pour la vaisselle louée en même temps que la salle.

Dans des cas exceptionnels, considérant qu'en période de pandémie par exemple, les salles polyvalentes sont fermées, la vaisselle sera louée comme suit :

-signature d'une convention

- règlement à la prise de la vaisselle comme suit : 2€ par personne (comprenant uniquement verre, tasse, assiette plate creuse et à dessert, couverts). Les plats, carafes, panières, ustensiles et autres ne seront pas sortis de la salle.
- cette location ne sera effective que pour les personnes habitant la commune.

VOTE : 11 (8 + 3 pouvoirs) POUR :11 **DELIBERATION N°2021.18**

Tarifs périscolaires : Les tarifs actuels sont les suivants :

- Cantine : 2.60 € / enfant et / repas 4.10 €/adulte et / repas
- Garderie : 7h à 8h30 : 1.50 € quelle que soit l'heure d'arrivée
16h45 à 19h : 1.50 € quelle que soit l'heure d'arrivée avec ¼ d'heure gratuit
20 € passé 19h

La décision sera prise au prochain conseil, après étude plus approfondie des coûts de fonctionnement de la cantine.

Fiches projet CRTE : Dans le cadre de la préparation du Contrat de Relance et de Transition Energétique qui devrait être signé en juin 2021, nous devons établir des fiches qui sont des éléments constitutifs du CRTE.

Nous vous rappelons que le CRTE portera sur la période 2021-2026 et pourra évoluer. En effet, à l'occasion des comités de pilotage annuels, il sera possible d'actualiser les projets et la liste des opérations (inscriptions ou retraits d'opérations possible). Nous avons donc proposé le réseau de chaleur à l'école /mairie et les travaux de l'église. Nous allons donc rajouter les projets suivants : aménagement comptoir/ bibliothèque et aménagement extérieur de la salle polyvalente.

Affaires diverses :

Site internet : le site internet est ouvert, il est fait appel aux candidatures pour l'administrer.

Ifradd : Il nous est rapporté un nouveau projet de panneaux photovoltaïques sur notre commune, sur deux parcelles pour une surface d'environ 40 hectares. Le conseil municipal prendra une décision ultérieurement après avoir étudié tous les dossiers.

Prochaine réunion le lundi 05 juillet 2021 à 20 heures

Levée de séance à 22h55